

1895

Création de la
CGT

1905

Loi de séparation
des églises et de l'Etat
LA LAÏCITÉ

1906

La charte d'Amiens

1945

Création de la
**SECURITE
SOCIALE**

1947

« Nous continuons la CGT »
Création de la CGT-FO

1956

Création de
l'Assurance Chômage

1995

La Sécurité Sociale
vaut bien une
GREVE GENERALE

1895 - 2025



130 ans d'Histoire sociale

Notre organisation la CGT-FO, qui continue la vieille CGT comme l'indiquait Robert BOTHEREAU suite à la scission en 1947, a vu le jour en 1895.

Nous avons écrit 130 ans d'histoire sociale qui a modifié très largement les rapports sociaux en augmentant les droits des travailleurs du public comme du privé.

C'est à travers nos valeurs, la liberté, l'indépendance et la laïcité et sur le principe du respect du mandat que nous avons construit l'essentiel de la protection sociale, c'est-à-dire la Sécurité Sociale (1945) et l'Assurance Chômage (1956).

Notre organisation syndicale est attachée à la politique contractuelle et le principe de faveur en faisant respecter le code du travail qui est renforcé par les conventions collectives.

Nous restons des bâtisseurs de droits nouveaux, mais aussi des défenseurs de nos conquêtes.

En 1945, sur les bases de la rédaction du projet d'ordonnance de Georges BUISSON, notre plus belle avancée sociale vit le jour : La Sécurité Sociale qui a 80 ans cette année.

Force Ouvrière l'a démontré à plusieurs reprises et dès le début de sa nouvelle appellation la CGT-FO.

Dès 1949, en lançant la grève interprofessionnelle du 25 novembre sur les conventions collectives, FO a fait d'une pierre trois coups, faisant plier le gouvernement, le

patronat et la CGT. Par la suite, dans toutes les branches, des négociations syndicats-patronat aboutissent à des accords. Cette généralisation des conventions collectives entraîne une meilleure homogénéisation des conditions de travail.

En 1956, sous l'impulsion d'André BERGERON, l'Assurance chômage vit le jour. A l'époque, il n'y avait pas beaucoup de chômeurs. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et sans elle que deviendraient ces millions de travailleurs privés d'emploi ?

1995, une date qui démontre que FO est plus qu'attachée à la Sécu. En s'attaquant frontalement à la Sécurité sociale et aux retraites, le gouvernement de l'époque a dû affronter une grève générale interprofessionnelle qui a duré plus d'un mois, obligeant le gouvernement à faire marche arrière.

2016, FO s'est largement mobilisée contre la loi EL KHOMRI qui est une attaque frontale contre les conventions collectives. Nos revendications contre la remise en cause du principe de faveur et pour le maintien de la hiérarchie des normes sont toujours d'actualité.

2003, 2010, 20... les attaques contre nos régimes de retraites, par les gouvernements successifs, auront

mobilisé. Notre revendication de l'abrogation de la loi Borne est toujours d'actualité, dans la perspective du retour de la retraite à 60 ans.



1895

Création de la

CGT

La CGT, Confédération Générale du Travail, aura 130 ans le 28 septembre prochain.

Cette CGT, la CGT-Force Ouvrière la continue depuis 1947, année où plusieurs de ses dirigeants

et militants décidèrent de faire

scission pour défendre l'indépendance de

l'organisation. Il revenait à *Force Ouvrière Hebdo*,

héritier du journal *Résistance Ouvrière* né en 1944 et devenu *Force Ouvrière* à la scission, de retracer ces cent trente années d'histoire.



La création de la Confédération générale du travail en 1895 concrétise la double aspiration des travailleurs à unifier leurs organisations jusque-là éparses et à défendre farouchement leur indépendance.

1905

Loi de séparation
des églises et de l'Etat

LA LAÏCITÉ

La Laïcité, principe républicain, défendue par la CGT-FO. Elle est la garante des valeurs républicaines « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ».

En 1906, des militants de notre organisation rédigent la « CHARTE D'AMIENS ». On y retrouve le principe d'indépendance vis-à-vis des partis et des sectes. Elle rappelle que notre organisation se place dans la lutte des classes qui de fait s'oppose à la doctrine sociale de l'église. Mais aussi par l'indépendance vis-à-vis du patronat qui pratique la lutte de classe, mais la nie en préférant la doctrine sociale de l'église, texte fondateur de la Charte du travail.

Il est inscrit dans les statuts de notre confédération, la CGTFO :

« Les Syndicats Force Ouvrière, réunis en Congrès National Constitutif de leur Confédération Générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. ».

1958

Création de
l'Assurance Chômage

« en 1958 sous l'impulsion d'André Bergeron, du syndicat FO, avec l'appui du CNPF. Le général de Gaulle lance solennellement la négociation le 1er août 1958, lors d'une allocution télévisée : « Il pourrait survenir, chez nous aussi, un début de récession à laquelle le gouvernement aurait le devoir de parer [...] Dès à présent, je fais appel aux organisations patronales et ouvrières [...]. Je sais à qui je m'adresse et je suis sûr d'être entendu. »

Les négociations s'engagent en octobre 1958 entre le CNPF, FO, la CFTC et la CGC. La CGT, favorable à une intégration de l'indemnisation du chômage dans la Sécurité sociale, n'est pas présente, mais elle adhèrera à la nouvelle convention. »

Sur le compte YOUTUBE de FO ESSONNE se trouve une vidéo « **l'histoire de l'UNEDIC 60 ans en 2018 - Bergeron FO** » tout y est expliqué par celui qui porte la paternité de l'Assurance Chômage.





La résistance ouvrière se réalise dans la Sécurité sociale



Deux ans avant la naissance officielle de la CGT-FO, des camarades, déjà réunis au sein du journal *Résistance Ouvrière*, posaient les jalons de notre Sécurité sociale, une sécu désormais attaquée de toutes parts, comme elle le fut aussi à sa création.

Dès le 26 juillet 1945, *Résistance Ouvrière*, l'ancêtre de notre journal, annonçait le rapport sur la Sécurité sociale dont était chargé **Georges Buisson** (1878-1946), précisant que les ambitions du syndicaliste étaient déjà attaquées par l'Assemblée consultative : [...] Le gouvernement, cédant à la pression conjuguée des caisses patronales de compensation et des associations familiales, a accepté de différer l'intégration des allocations familiales dans l'ensemble de la Sécurité sociale. Ceux qui allaient fonder quelques mois plus tard la CGT-FO se battaient déjà pour le principe de la caisse unique.

Derrière Buisson, ils veulent une caisse unique de sécurité sociale, regroupant l'Assurance maladie, l'Assurance vieillesse et les allocations familiales, c'est-à-dire une solidarité par construction entre les générations.

L'alliance des contraires

Le PCF et le MRP (démocrate-chrétien), membres du gouvernement de Gaulle, vont essayer de vider de leur contenu les ordonnances du 4 octobre 1945. Les « cathos » veulent des caisses d'allocations familiales autonomes par rapport à la « Sécu ». Le PCF leur emboîte le pas. Ambroise Croizat, ministre communiste

Georges Buisson

Père de la sécurité sociale de Gérard DA SILVA

Georges Buisson, employé de commerce devenu secrétaire de la Fédération CGT des employés de 1920, puis un des secrétaires de la CGT, s'engage pour les assurances sociales dès 1922. Cet ouvrage, lui rend hommage pour les 70 ans de sa disparition. Il révèle et reproduit *in extenso* le texte fondateur de la sécurité sociale du 24 juillet 1945, depuis lors occulté et passé sous silence. Pour cet hommage,

une injustice est réparée, comme est rendue à la CGT confédérée et au syndicalisme libre et indépendant, une de ses plus glorieuses victoires : la Sécurité sociale avec la Libération. Et l'on peut dire légitimement : « Georges Buisson, père de la Sécurité sociale » !

du Travail, fait passer des deux tiers à la moitié la proportion des représentants salariés dans les conseils d'administration des caisses d'allocations familiales. Il s'agit alors pour le PCF de prendre systématiquement le contre-pied des mesures défendues par les amis de Georges Buisson. Henri Raynaud, autre cadre communiste important dans la direction de la CGT d'après-guerre, va réussir à obtenir l'autonomie administrative et financière des « allocs » vis-à-vis de la « Sécu ».

Il faudra attendre les ordonnances de 1967 pour que cela soit réduit à néant. Quoi qu'il en soit, ce sont bien les futurs militants de la CGT-FO qui vont asseoir les bases d'une sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Une « sécu » que les derniers gouvernements voudraient bien tronçonner pour l'affaiblir au profit d'un système privatisé, loin du pacte social français né du programme du Conseil national de la Résistance.

article de **Christophe Chiclet**

Journaliste à *L'inFO militante*



2025
130 ans

avec la **CGT-FO**
continuons le syndicalisme libre

2025

CFTC

CFDT

CGT-FO

CGT

CGC

2000

1995

1989

CFTC

CFDT

CGT-FO

CGT

1948

1944

CGT

CGC

1943

CGT

CGT-U

1939

CGT

1936

CGT

CGT-U

1921

CFTC

CGT

1919

1895

1884

1871

La Loi Waldeck Rousseau
La Commune de Paris

Union Départementale **FO** de l'Essonne
12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry
Tél : 01 60 78 15 57 - udfo91@force-ouvriere.fr - www.udfo91.fr